LES IDÉES ET LES FAITS

COUP D'ŒIL QUOTIDIEN

La Fédération des Syndicats d'employés catholiques

Nous estimons que le compte rendu paraît que publie l'*Employé*, organe du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie, d'un Congrès qui s'est tenu à Paris les 30 mai et 1er juin, constitue un document important et dont la reproduction presque intégrale intéressera nos lecteurs.

Journée du 31 mai

Dès 9 h. 1/2 du matin, le modeste salon de réception que constitue la Bibliothèque syndicale se remplit d'arrivants et d'arrivantes... Cette affluence de bon aloi impressionne favorablement et l'on ne peut s'empêcher de se dire les uns aux autres cette déclaration optimiste : « Comme assistance, ce sera réussi ! » Un grand nombre de congressistes ont passé la nuit en chemin de fer, mais il n'y paraît guère et ils ne le cèdent en rien pour l'entrain aux privilégiés que, seules, deux ou trois petites heures d'express séparent de Paris.

A 10 h. 10, le Congrès est déclaré ouvert par Zirnheld. On procède immédiatement à la formation du bureau : Mlle Monnier, de Paris ; M. Loiseleut président du plus jeune Syndicat local (Fougères) ; M. Fargier, président de la plus ancienne section (Nantes). M. Lecourt, de Paris, est nommé secrétaire du Congrès.

On procède à l'appel des délégués. Ils sont au nombre de 52, représentant 20 groupements syndicaux. En voici la liste (1) :

Angers (S. E. C. I.), Bédier ;
Arras (S. E. C. I.), Delplace et Dupuis ;
Calais (S. E. C. I.), Fischer et Pruvost ;
Châlons-sur-Marne (S. E. C. I.), Chapon ;
Dijon (Syndicat indépendant des employés), Nourrisson et Boss ;
Dunkerque (S. E. C. I.), Lanancker et Brulin ;
Fougères (S. E. C. I.), Guéden et Laiseleux ;
Laval (S. E. C. I.), Ligneul ;
Le Mans (S. E. C. I.), Goussu ;
Lille (Chambre syndicale des employés du commerce et de l'industrie), Rogier et Coutel ;
Lyon (Syndicat professionnel des employés de la région lyonnaise), Morel) ;
Morlaix (S. E. C. I.), Gourronec ;
Morlaix (Section féminine Abbaye), Mlle Albouret ;
Nantes (S. E. C. I.), Fargier, Boullangé, Herbin ;
Orléans (S. E. C. I.), Thomas, Cotain, Leberre, Colas) ;
Paris (S. E. C. I.), Armand, Baumann, Bru, G. Salvert, P. Salvert, Verdin, Zirnheld ;
Paris (Syndicat des dames employées du commerce et de l'industrie, Mlle Monnier, Mme Delétang, Mme Simon ;
Paris (Syndicat des employés du commerce, de la banque et assimilées), Mlle Billat, Mlle Croix, Mlle Martin ;
Reims (Syndicat libre des employés rémois), Maurice ;
Tours (S. E. C. I.), Marna et Moreau ;
Vannes (S. E. C. I.), Doroz Emile, Doroz Louis, de la Villemarqué, Le Brendéec, Babon, Godeau, Rejonan, Guyon, Bélenfant, Guillevin.

Les groupements suivants se sont fait excuser tout en adhérant pour la plupart au Congrès :

Amiens (Union professionnelle des employés du commerce et de l'industrie) ;
Caen (Section féminine Abbaye) ; —
Cherbourg (Section féminine Abbaye) ;
Cherbourg (S. E. C. I.) ;
Grenoble (S. E. C. I.) ;
Lyon (Corporation des employées de la région lyonnaise) ;
Moulins (Syndicat des employés) ;
Rennes (S. E. C. I.) ;
Roubaix (Union professionnelle des employés du commerce et de l'industrie) ;
Saint-Nazaire (S. E. C. I).

En outre les délégués de province, on remarque la présence de : MM. l'abbé Le Portois, de Vannes ; l'abbé Dansette, de l'*Action populaire* de Reims ; l'abbé Tiberghien, de Lille ; Zamanski, directeur du *Mouvement social* ; Debelle, de Lille ; Cornillat, de Nevers ; Chantrel, secrétaire général de l'A. C. J. F. Plusieurs sections de Paris et de la banlieue sont également représentées, ce qui porte à une centaine le nombre des assistants.

Après que Zirnheld a souhaité la bienvenue à tous, Viennet donne lecture de son rapport sur « la marche des Syndicats d'employés catholiques et de leurs sections depuis le dernier Congrès ». C'est un véritable tour de France syndical et des plus réconfortants. Les résultats obtenus sont tels qu'ils laissent à chacun l'espoir de voir bientôt la Fédération grouper sous son drapeau la totalité des Syndicats d'employés catholiques. De plus, l'exemple donné permettra la formation de nouveaux groupements dans plusieurs villes qui n'en comptent pas encore.

Zirnheld se fait l'écho de tous les congressistes pour remercier le rapporteur de son intéressant travail et il engage les délégués présents à compléter, s'il y a lieu, ce qui a été dit sur la vie de leurs sections. Puis, il reprend les différents points soulevés par Viennet. C'est d'abord notre méthode de recrutement à laquelle nous devons tenir plus que jamais ; sur ce point, d'ailleurs, il ne reste plus personne à convaincre de cette vérité qu'il convient de préférer la qualité des adhérents à leur nombre. C'est ensuite la nécessité d'une permanence dans chaque groupement. Les élections prud'homales sont à suivre de très près ainsi que la création de sections commerciales dans les villes qui en sont dépourvues.

Après plusieurs interventions de Moreau (Tours) et de Gourronec (Morlaix), Bédier demande, au nom de la section d'Angers, que les services de la Fraternité commerciale et industrielle soient étendus à la province. Viennet déclare que telle ne paraît pas être la tendance actuelle de la Société en cause qui se préoccupe, au contraire, de limiter le rayon territorial dans lequel jouissent ses avantages. La grande difficulté de l'extension réside dans l'impossibilité du contrôle. Bédier réplique que si cette impossibilité n'est que trop réelle lorsqu'il s'agit de membres isolés, il n'en saurait être de même si l'on se trouve en présence de sections mutualistes organisées. Finalement la proposition d'Angers est renvoyée au Conseil de la Fraternité qui a seul qualité pour l'étudier et y donner la suite convenable.

Coutel (Lille) propose que les différents Syndicats d'employés adoptent un patron unique dont la fête serait célébrée simultanément dans toute la France. Renvoyé au bureau fédéral.

Différentes questions sont encore agitées, notamment celle des rapports avec l'autorité administrative et l'inspection du travail et la séance est levée à midi 30, pour le déjeuner.

*

La seconde séance est ouverte à 2 h. 30 sous la présidence de Verdin qui donne de suite la parole à Zirnheld pour son exposé sur l'organisation définitive de la Fédération.

Tout d'abord, Zirnheld rend compte de la tâche du bureau provisoire. Cette tâche consistait à recevoir les adhésions et à prévoir le programme futur pour le soumettre au Congrès. Elle a été accomplie.

Quel doit être le programme de la Fédération ?

Celle-ci, dès l'origine, s'est fixée un double but : Organisation, revendication.

1° Organisation :

Nous ne sommes arrivés à notre force actuelle, à notre cohésion que grâce à l'unité d'action qui nous a toujours guidés. A l'heure présente, au milieu de l'anarchie des esprits et des volontés, nous sommes de ceux qui croient que l'action sociale catholique ne saurait et ne pourra avoir de force que si elle est solidement établie sur une organisation sérieuse et obéissant à une discipline raisonnée.

La Fédération, pour atteindre son but, doit avant tout : promouvoir, guider, soutenir les sections syndicales et les organisations autonomes fédérées.

Pour promouvoir, notre rôle sera d'agir sans cesse sur les milieux susceptibles de devenir favorables à l'action syndicale ; membres du clergé, patronages, groupes de jeunesse catholique. Beaucoup de ces milieux, surtout à Paris, nous ont déjà compris, approuvés et aidés. Plusieurs ont été pour nous non seulement un soutien et un encouragement, mais encore nous ont apporté comme appoint le meilleur de leur effectif. Mais aussi avons-nous tenu à leur faire comprendre et à leur prouver combien l'œuvre syndicale devenait un complément presque indispensable de l'œuvre de persévérance. C'est pourquoi il faut que de plus en plus la Fédération agisse en ce sens.

Pour guider nos sections, nos Syndicats, quoi de plus efficace que l'organisation de tournées de conférences ? Jusqu'ici, nous avons évité de généraliser cette démonstration pour laisser aux faits le soin de se faire jour et de parler eux-mêmes. Mais maintenant n'est-il pas temps que dans notre milieu de professionnels nous ayons notre place et que lorsqu'il s'agit de l'action syndicale nous puissions dire ce que nous avons à dire ?

Pour soutenir nos groupements nous ne devons non plus rien négliger. La Fédération doit être pour chaque groupe un soutien de tous les jours. Pour que ce soutien soit efficace il sera nécessaire d'établir la liaison intime de chaque groupe avec le siège fédéral. Plus les liens seront étroits, plus il y aura d'action tant intérieure qu'extérieure. La création de secrétaires de zone a été envisagée ainsi que l'envoi régulier d'une circulaire mensuelle, donnant aux groupements affiliés les mille et un renseignements qui leur sont nécessaires. A cette circulaire sera joint un questionnaire que les groupements devront remplir avec soin. Plus nous serons renseignés mutuellement et plus notre action pourra se faire profonde et profitable.

Le secrétaire de la Fédération, dont la nécessité n'est pas à démontrer, visitera les sections. Cependant, ces visites n'auront vraiment de résultats que si elles se trouvent soigneusement préparées.

Ce qui importe surtout, c'est de conserver à nos travaux leur portée profonde. Les Congrès régionaux sauront y contribuer. Les groupements qui les organisent devront, tant que faire se pourra, lier partie avec les groupements voisins. Par là nous arriverons à la décentralisation, ce qui donnera plus d'aisance et de valeur à notre action. Si le mot d'ordre émane du siège fédéral, il faut néanmoins que les sections prennent leur intensité de développement et d'action dans leur vie propre.

Le service de coopération, tout en pouvant être centralisé à Paris, nous amènera à avoir besoin de renseignements sur les moyens de production et les besoins spéciaux de chaque région, renseignements qui ne pourront nous être fournis que par les groupes fédérés.

Les questions de placement interrégional et d'échange de soldats seront aussi soumises aux premiers travaux du bureau fédéral.

2° Revendication :

Pour faciliter la tâche des groupements sur cette question, l'action de la Fédération devra surtout tendre à relier à son centre toutes les organisations locales. Au point de vue de la documentation sociale et professionnelle, le siège fédéral doit devenir un office de renseignements. Il est nécessaire que le siège social soit à même de renseigner nos adhérents sur les sources auxquelles ils pourront puiser pour se documenter fortement.

Ne faut-il pas aussi que le travail ou l'initiative des uns serve et stimule l'action des autres ? De ce côté il est utile d'établir entre tous nos groupements des échanges de tracts, affiches, etc. Tous des documents seront donc adressés au siège de la Fédération qui se chargera de les communiquer aux groupements sous une forme à déterminer.

Enfin, pour généraliser nos méthodes et nos moyens d'action, il est, dès à présent, nécessaire d'envisager la création d'un organe de la Fédération. Cet organe, loin de remplacer les journaux locaux, sera pour eux un complément et une source de documentation. En attendant que la Fédération puisse être assez organisée pour avoir son journal indépendant, l'*Employé* offre ses colonnes pour les communications qui pourraient être faites aux divers groupements.

L'action extérieure se manifestera par la participation de la Fédération aux Congrès nationaux et internationaux, par les démarches auprès du patronat, du Parlement et des pouvoirs publics.

*

Pour mener à bien la réalisation de ce vaste programme, il convient d'envisager la création d'un secrétariat fédéral. Le secrétariat du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris qui, jusqu'ici, a assumé toute l'administration de la Fédération ne peut plus suffire à la tâche. Zirnheld propose donc que la Fédération prenne à sa charge, de compte à demi avec le Syndicat des employés, un permanent affecté plus spécialement aux services fédéraux.

Le remarquable exposé de Zirnheld provoque d'intéressants aperçus entre congressistes sur les différentes questions traitées, après quoi l'ensemble du programme de la Fédération ainsi que les moyens d'exécution proposés sont adoptés à l'unanimité.

On adopte également le projet de budget présenté par Armand, trésorier.

Séance du 1er juin

Le camarade Lemenicker, président du Syndicat de Dunkerque, préside, assisté de M. Verdin et de Mlle Croix, du Syndicat de l'impasse Gombaut.

La parole est donnée à Armand pour la lecture de son rapport sur le salaire des employés.

La base sur laquelle repose cette étude n'est autre que l'enquête faite par le Syndicat des employés du commerce et de l'industrie sur les conditions du travail des employés. Le millier de réponses déjà parvenues ont permis au rapporteur de présenter un travail très complet dans lequel les chiffres tiennent la place de vagues hypothèses. Il en ressort que les salaires des employés sont généralement trop bas. Avec beaucoup d'impartialité, Armand énumère les causes de cette situation, puis il indique les remèdes suivants :

1° Limitation du nombre des employés étrangers ;

2° Développements de l'enseignement professionnel ;

3° Obligation pour les maisons concessionnaires des services publics d'appliquer des salaires déterminés après consultation des Syndicats ;

4° Participation aux bénéfices (remède considéré par le rapporteur lui-même comme assez aléatoire) ;

5° Organisation syndicale du placement. Entente avec les différents Syndicats ou bureaux de placement pour la fixation d'un tarif minimum de salaires ;

6° Développement de l'action syndicale et coopérative.

Armand est très chaudement félicité pour son remarquable travail dont tous les auditeurs ont compris l'intérêt.

Mlle Monnier, présidente du Syndicat des Dames employées du commerce et de l'industrie, complète l'étude précédente par un exposé de la condition des femmes employées. Le salaire de ces dernières tend à diminuer chaque jour et presque des vœux identiques à ceux que l'on a présentés tout à l'heure en faveur des hommes.

Ces vœux sont très sérieusement discutés et finalement adoptés à l'unanimité.

Comme conclusion pratique du Congrès, Zirnheld propose de mettre à l'ordre du jour des programmes d'études des groupements fédérés la question du salaire des employés et des moyens de l'améliorer, notamment en ce qui concerne la lutte contre la concurrence étrangère.

Les différentes admissions à la Fédération prononcées au cours de l'année écoulée par le bureau fédéral sont ratifiées à l'unanimité.

Le bureau fédéral pour l'année 1914-1915 est constitué comme suit :

Président : Jules Zirnheld.
Vice-présidents : Mlle Monnier ; Georges Salvert.
Trésoriers : Marcellin Armand.
Vice-trésorier : Mme Delétang.
Secrétaire : Emile Schneider.
Secrétaire-adjoint : Mlle Croix.
Commissaire d'organisation des Congrès : Charles Jeannot.
Membres : Pierre Bru, Louis Chausfoin, Mme Simon.

Deux Congrès régionaux sont décidés : l'un aura lieu au Mans, pour les régions de l'Ouest et du Centre, l'autre dans la région du Nord-Est.

(1) Les initiales (S. E. C. I.) désignent les sections du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie de Paris.

Courrier militaire

Pour recevoir une réponse dans le courrier hebdomadaire, il faut adresser une lettre à M. Flambeau, 5, rue Bayard, Paris, et indiquer le numéro, le nom, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, il est *expressément* recommandé de laisser en face de chaque question la place de la réponse, et de joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte.

Les réponses du courrier paraissent dans la semaine qui suit celle de l'envoi de la lettre.

Un Patriote mayennais. — Les prolongations de permission à titre de convalescence comptent dans les quarante jours auxquels a droit ce jeune homme. C'est du moins mon avis, car les textes à ce sujet ne sont rien moins que clairs. La circulaire sur les permissions de la classe 1913 spécifie que les prolongations à titre de convalescence comptent dans les quarante jours, mais elle ajoute que les congés de convalescence réduisent simplement le nombre de jours de permissions proportionnellement à la durée de l'absence. Ainsi, un congé d'un mois réduit d'un douzième de quarante, soit environ trois jours. Or, au-dessus de trente jours, une permission est transformée en congé. Alors ! L'autorité militaire intéressée tranchera en attendant les précisions que le ministre sera obligé de donner.

Dieu et Patrie. — Si votre fils n'a aucune infirmité, il n'aurait pas été exempté. Mais s'il est exempté, il n'aura pas à se représenter l'année prochaine devant le Conseil de révision.

Marine-Balluin 2. — Les ajournés peuvent demander à être convoqués devant le Conseil de revision spécial aux ajournés qui siège du 24 août au 4 septembre. A cet effet, ils doivent adresser des maintenant une demande au commandant de recrutement.

Pour Dieu et pour la France. — On incorpore de préférence dans le génie-aérostiers les jeunes gens dont la profession a quelque rapport avec le service de l'aérostation. L'aviation est une chose absolument distincte de l'aérostation, et on n'y admet que les jeunes gens ayant le brevet de pilote ou exerçant des professions spéciales. L'avancement est très lent dans des spécialités. Il n'y avait pas au 1er avril dernier d'aérostiers dans ces deux villes.

Vive la France. G. M. — On ne peut se présenter à Saint-Maixent que lorsque l'on a deux ans de grade de sous-officier (exactement, dans l'année où on a deux ans de grade au 15 octobre). Je ne comprends donc pas votre question relative à l'année de service ; 2° Mêmes conditions pour Saumur ; 3° Les candidats à cette dernière école, étant sous-officiers de cavalerie, ne manquent pas de chevaux !

Montluçon. — La Société philantropique qui a pour titre « Œuvre des jeux du soldat » a son siège à Paris, 19, rue Malignon.

Vive la vaillée ! A. B. — 1° C'est à vous de voir si, au point de vue de votre formation morale et religieuse il est préférable de faire votre service immédiatement ou d'attendre ; 2° Vous ne pouvez vous engager à 18 ans et trois ans en France qu'avec le B. A. M. ; 3° Personne ne peut dorénavant de faire moins de trois ans de service, sauf, dans certaines conditions, les jeunes gens à l'étranger.

Un ex-cavalier. F. B. — Une circulaire assez récente, puisqu'elle est du 11 mars 1914, envisage précisément le cas des réservistes et territoriaux dont les périodes seraient brusquement contremandées dans un délai assez court, en raison d'éventuelles, d'élection ou de tout autre mouf. Si le contre-ordre parvient aux intéressés plus de huit jours avant la date primitivement fixée pour la période, celle-ci est simplement reportée à une date ultérieure et de nouveaux ordres de convocation sont envoyés. Si la période est contremandée quatre jours au moins avant la date fixée, elle est toujours considérée comme faite. Enfin, si le contre-ordre arrive entre huit et quatre jours avant la date fixée pour le commencement de la période, le ministre fait connaître la solution à adopter et elle est notifiée aux intéressés.

Vive Johanne d'Arc, n° 152. — Les futures ordonnances destinées à remplacer à la libération ceux de la classe 1911 ont été, par ordre ministériel, choisis par moitié dans les classes 1912 et 1913. Je parle de ceux qui ont dû aller accomplir déjà un stage dans un régiment de cavalerie comme futurs ordonnances d'officiers montés.

Bmbe R. Gien, n° 53. — Oui, un nouveau règlement de manœuvre a paru pour l'infanterie. Il porte la date du 26 avril 1914 et a paru d'abord au Journal Officiel. C'est une refonte complète du précédent règlement. Il tient compte des progrès nouveaux de la doctrine et de l'enseignement des guerres récentes.

A. D. n° 18. Vivent les trois ans. — Votre constitution est moyenne. Elle vous permet d'être affecté dans l'intendance, l'artillerie, la cavalerie légère. Artillerie de campagne bien entendu, car pour l'artillerie à pied on exige une constitution particulièrement robuste.

L. J., Marseille. — Un décret en date du 2 juillet dernier crée à l'école de santé militaire de Lyon des cours de pharmacie. Sont admis à concourir pour l'admission à l'école 1° les élèves stagiaires en pharmacie ayant accompli ou accomplissant une année de stage régulier et effectif pour le grade de pharmacien ; 2° Les étudiants possédants quatre ou huit inscriptions et ayant satisfait aux examens de fin d'année afférents à leur scolarité. Le prix de la pension est de 1 000 francs par an, celui du trousseau est déterminé chaque année par le ministre de la Guerre.

Un Toulonnais, n° 19. — La liste des élèves-officiers de réserve de la classe 1913 a paru.

Vive Jeanne d'Arc-n° 307. — Ecrivez à votre chef de corps.

Répondu directement. — J. V. à Jotaville. — L. R. à Elbeufdrot. — G. à Ecouché. — E. B. à Lillho. — L. à Espallon. — E. B. à Mont-de-Plancher. — A. J. à Cibaree. — D. à Amiens. — E. B. à Laval. — H. le café de Vars. — V. à Poitiers. — F. M. à Pasts. — S. à Mauroh. — V. au Touvet. — C. à Lyon. — L. L. à Cholet. — P. B. à Afgets. — L. R. à Lincelles. — G. à Charleville. — M. A. à Clisson. — L. R. à Brossay. — P. B. à Quimper. — Abbé E. à Paris. — V. à Saint-Bonnet.

F.

CORRESPONDANCE

La rédaction du « Laboureur » se tient à la disposition des lecteurs du journal pour leur fournir tous les renseignements qui peuvent leur être utiles sur les questions agricoles. Afin de faciliter la prompte transmission des réponses, nous prions nos correspondants d'insérer dans leur lettre adressée au « Laboureur », 5, rue Bayard, Paris-VIIIe, leur adresse libellement écrite et un timbre de 0 fr. 10.

M. M. L., à S. (Marne). — Le son et le riz dans l'alimentation du porc. — Vous nous avez demandé de vous renseigner sur la digestibilité du son et du riz employés dans l'alimentation du porc.

Nous devons vous dire que cet animal est celui qui utilise le moins bien le son ; il ne le digère pas toujours et l'on retrouve souvent une partie de cet aliment intacte dans les déjections.

Le riz que vous avez probablement employé à l'état de brisures ou de farine n'offre pas le même inconvénient.

Néanmoins, puisque dans les deux cas que vous nous signalez, vos porcs avaient reçu du son, il est fort possible que ce produit n'ait été qu'imparfaitement digéré et que l'affirmation du charcutier soit exacte.

Il en aurait été autrement si vous aviez donné à vos animaux une nourriture plus assimilable car le temps écoulé entre le moment où leur ration leur a été distribuée ou celui où vous les avez livrés était largement suffisant pour que le phénomène de la digestion puisse s'accomplir intégralement.

A l'avenir, vous feriez bien, pour éviter tout ennuf, d'administrer à vos porcs parvenus au terme de leur engraissement, d'autres aliments que le son.

Mme de M., à E. (Indre). — Destruction des prêles. — La prêle ou queue de cheval, très commune dans les prairies humides, est une plante difficile à détruire.

Pour la faire disparaître, il faut tout d'abord assainir le terrain par un drainage. Il faut ensuite, par l'apport d'engrais et d'amendements appropriés, favoriser la végétation des bonnes plantes des prairies graminées et légumineuses. Le chaulage ou le marnage, l'épandage d'engrais phosphatés, surtout des scories à la dose de 1 000 à 1 500 kilos par hectare, est à recommander.

A la suite de ces opérations, les prêles ne trouvant plus dans le sol l'humidité qui leur est nécessaire, croissent moins rapidement. De plus, la végétation vigoureuse des bonnes graminées et légumineuses les étouffe ou achève d'arrêter leur développement.

Pour la destruction de l'herbe des allées, vous pourrez utiliser l'une des formules suivantes :

1° Sel marin ou sulfate de cuivre en solution dans l'eau à 10 pour 100.

2° Huile lourde de goudron, 50 pour 100 ; eau, 50 pour 100.

M. Noël, directeur de la station entomologique de Rouen, affirme que cette dernière solution empêche l'herbe de pousser pendant deux ans. Elle présente l'inconvénient de répandre une odeur naphtaline qui se maintient pendant huit jours environ.

En ce qui concerne la conservation des œufs, nous pouvons vous dire qu'à la suite d'essais poursuivis pendant huit mois, il a été reconnu que les meilleures méthodes étaient celles qui consistaient à enduire les œufs de vaseline et à les immerger dans l'eau de chaux ou dans le silicate de potasse dissous à raison de 100 grammes par litre d'eau.

Ce dernier produit présente l'inconvénient de rendre les œufs brisants. Ils se cassent quand on les met dans l'eau bouillante, si l'on n'a pas pris la précaution de percer leur coquille auparavant. L'emploi de la vaseline exige beaucoup de temps.

C'est donc le procédé à l'eau de chaux qui est encore le plus pratique.

M. L. Q., à A. (Ain). — Distillation des cerises. — On peut préparer avec les cerises une excellente eau-de-vie analogue au kirsch, en opérant de la manière suivante :

Les fruits doivent être cueillis très mûrs. Après avoir enlevé les queues, on écrase ces fruits dans un récipient quelconque, en ayant bien soin de ne pas casser les noyaux. Le tout est ensuite versé dans une cuve en bois bien propre, placée dans un endroit sain où la température atteint environ 20 degrés.

La fermentation ne tarde pas à s'établir et dure une quinzaine de jours. Il faut, de temps en temps, enfoncer le marc dans le moût.

Lorsque la fermentation a complètement cessé, on peut procéder à la distillation.

Les cerises produisent environ 10 litres d'eau-de-vie à 50° par 100 kilos.

Ajoutons que les queues de cerises, douées de propriétés diurétiques bien connues, peuvent être vendues aux pharmaciens.

Le seul moyen de détruire les ronces qui se trouvent dans votre vigne consiste à les arracher.

M. D. L., à S. (Ardennes). — Démangeaisons du cheval. — Nous vous conseillons d'essayer sur votre cheval atteint de démangeaisons des lotions tièdes d'eau de savon et des lotions vinaigrées. Si vous n'obtenez pas un résultat satisfaisant, frictionnez les parties malades avec un mélange en parties égales, d'huile de pétrole et d'huile de lin ; puis avec une pommade ainsi composée : soufre sublimé, 60 grammes ; carbonate de potasse, 15 grammes ; oxonge, 125 grammes. Quatre jours après, lavez à l'eau savonneuse. En cas de besoin, renouvelez le traitement au bout de douze à quinze jours.

Veuve E. A LE S. — Le droit de mutation par décès entre époux est de 4 pour cent jusqu'à 2.000 francs. Mais, comme il s'agit d'un usufruit, la valeur de cet usufruit varie suivant l'âge de l'usufruitier. Votre notaire vous renseignera exactement.

COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster du lundi 27 juillet au dimanche 2 août :

Ligne du Brésil et de La Plata. — Pour La Corogne, Vigo, Lisbonne, Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, de Boulogne-sur-Mer, le 30 juillet. Paquebot *Guata* (L. R. H.).

Ligne du Sénégal-Brésil et Plata. — Pour Valence, Almeria, Dakar, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, de Marseille, le 30 juillet. Paquebot *Parana* (T. M.).

Ligne de Beyrouth. — Pour Alexandrie et Beyrouth, de Marseille, le 31 juillet. Paquebot *Armand-Behic* (M. M.).

Ligne de l'Amérique du Sud. — Pour La Corogne, Vigo, Leixoes (Porto), Lisbonne, Madère, Pernambuco, Bahia, Rio-de-Janeiro, Santos, Montevideo, Buenos-Ayres, de Cherbourg, le 31 juillet. Paquebot *Araguaya* (R. M. S. P.).

Ligne de la mer Noire. — Pour le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Samsoun, Trébizonde, Batoum, de Marseille, le 1er août. Paquebot *Ismaïlien* (M. M.).

Ligne de l'Amérique du Nord. — Le paquebot *La-Provence* (C. G. T.) partira du Havre pour New-York le 1er août, à 15 heures.

Ligne de la Méditerranée. — Pour Alger (C. G. T.), de Marseille, dimanche, mardi, mercredi, vendredi. Pour Bizerte (C. G. T.), de Marseille, vendredi. Pour Bône (T. M.), de Marseille, lundi ; (C. G. T.), de Marseille, mardi (direct), samedi (*via* Philippeville). Pour Bougie (C. G. T.), de Marseille, mardi. Pour Djidjelli (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Bougie). (C. G. T.), de Marseille, mardi. Pour Djidjelli Pour Malte (C. G. T.), de Marseille, lundi (*via* Tunis). Pour Oran (T. M.), de Marseille, mardi ; (C. G. T.), de Marseille, jeudi et samedi. Pour Philippeville (C. G. T.), de Marseille, mardi (*via* Bône), samedi direct. Pour Tunis (C. G. T.), de Marseille, lundi, jeudi et vendredi. Pour Sfax ou Sousse (C. G. T.), de Marseille, vendredi (*via* Tunis).

P.-S. — Les correspondances pour les destinations ci-dessus doivent être mises à la poste vingt-quatre heures avant la date du départ des paquebots.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue Française paraît chaque semaine sur 32 pages. — Un an, 10 fr. — Le numéro, 25 centimes. — Etranger : un an, 15 fr. — Rédaction et administration, 13, rue du Cherche-Midi, Paris. — Belgique : un an, 10 fr. Bureaux à Bruxelles, 6, rue d'Arsaut (Bibliothèque Choisie).

Sommaire du 26 juillet 1914 :

Courrier de Paris, par Antoine Redier. — Actualités et Souvenirs, par Furet. — Chronique Rimée : « Vacances », par Gauthier-Ferrières. — M. Charles Maurras, par Félix Jeantet. — Le Musée de Châlis, par Achille Ségard. — M. Adrien Mithouard, par Paul Raynal. — Le Petite Histoire, par le baron A. de Maricourt. L'Arbre du Vieux Chemin, poésie, par Eugène Hollande. — M'amie, roman, par Noël Francès. — Les Héroïnes de la Fronde, conférence, par Fr. Funck-Brentano. — La Revue des Revues, par Charles Sarazin. — La Science et l'Industrie, par Jacques Boyer. — Chronique Théâtrale, par Jacques Duval. — Autour du Foyer, par Tante Marguerite. — La Politique, par J. du Pontcray. — La Vie sportive, par G. de Lafreté. — Nombreuses et magnifiques illustrations.

BULLETIN DIOCESAIN PAROISSIAL

Le prochain numéro portera la date du 2 août (premier dimanche du mois). La copie devra être envoyée le 26 juillet AU PLUS TARD.

Il est rappelé que, sauf contre ordre, quand la copie spéciale n'est pas arrivée le mercredi de la semaine d'édition le Bulletin commun est envoyé d'office.

Sommaire des principaux articles :

L'Indulgence de la Portioncule. — L'Assomption. — Les Vacances. — Nos églises. — Les Chapelets indulgenciés. — La communion fréquente. — Un aveu de la renaissance catholique. — Ne craignons pas... — Les objections : Dieu et les justes. — Les joies du dimanche, etc., etc.

POURQUOI SOUFFRIR ?

Pourquoi souffrir, inutilement surtout ? Pourquoi voir chaque jour l'anémie vous détruire, alors que vous pouvez non seulement enrayer cette destruction lente, mais sûre, mais encore réparer tous les ravages qu'elle a causés ? Nous avons tout essayé et le mal persiste ! disent de nombreuses désabusées. Nous leur répondons : Si vous n'avez pas essayé les Pilules Pink, vous ne pouvez pas dire que votre guérison est impossible. » C'est pour vous prouver, pauvres malades, que vous pouvez être guéris, que nous mettons chaque jour sous vos yeux des exemples de guérisons. Nous ne vous disons pas simplement : « Les Pilules Pink peuvent vous guérir. » Non, nous laissons les personnes guéries vous dire ce qu'elles pensent des Pilules Pink.

Aujourd'hui, ce sera Mme Marie Clément, 90, rue Saint-Georges, à Lyon (Rhône), qui vous parlera des Pilules Pink.

« Je suis heureuse de pouvoir vous écrire que les Pilules Pink m'ont fait beaucoup de bien. Depuis plus de six mois j'étais malade et, malgré tous les soins, ma santé devenait chaque jour plus mauvaise. Je n'avais plus de forces, j'étais pâle, mes lèvres, mes joues n'avaient plus de couleurs. Ainsi perdu l'appétit et j'étais sujette aux vertiges, aux battements de cœur. Quand il me fallait marcher un peu vite, quand il me fallait monter un escalier, j'étais de suite à bout de souffle. Ajoutez à cela des tiraillements d'estomac, des migraines tenaces et vous comprendrez que la vie m'était bien pénible. Vos Pilules Pink ont eu facilement raison de tous ces maux et tout le monde me questionne pour savoir par quel moyen j'ai pu être rétablie si rapidement. »

Rappelez-vous, femmes, que votre plus grande ennemie l'anémie, n'a pas de plus grande ennemie que les Pilules Pink.

On trouve les Pilules Pink dans toutes les pharmacies et au dépôt, Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris : 3 fr. 50 la boîte ; 17 fr. 50 les six boîtes, franco. 0191

POUR VOUS DÉSALTÉRER
immédiatement et agréablement
PRENEZ UN
BANYULS - TRILLES
QUINQUINA
additionné d'eau de seltz ou nature avec un filet de sirop de citron ou de cassis
C'EST L'APÉRITIF D'ÉTÉ
PAR EXCELLENCE
et exiger l'étiquette sur la bouteille avec le mot QUINQUINA
0282

AUX MALADES

Par sa composition, le *Phoscao* constitue le plus énergique des reconstituants ; c'est pourquoi cet aliment végétal est conseillé par tous les médecins aux anémiés, aux convalescents, aux vieillards, ainsi qu'à ceux qui souffrent de l'estomac et qui digèrent difficilement.

Envoi gratuit d'une boîte d'essai, Administration : 9, rue Frédéric-Bastiat, Paris. 0195-4

criait toujours, que le sous-officier culbuté commençait à revenir à lui. Fritz jugea bon de ne pas laisser son ami rêver aux étoiles plus longtemps devant la porte fermée. Le prenant par le bras il l'entraîna dans la rue de la fabrique. Hans se laissait conduire comme un enfant perdu en un rêve.

Mais, qu'est-ce que tu as donc, questionna Fritz. Ce n'est pas la première bataille que nous avons avec des soldats prussiens. Pourquoi es-tu si ému ?

— C'était-elle ! balbutia Hans.

— Qui, elle ?

— La jeune fille de l'église ! Je l'ai reconnue à la lueur du réverbère ! Qu'elle est jolie ! Quelle douce voix.

— Allons, bon ! te voilà amoureux d'une inconnue. Sais-tu que cela est dangereux. Maintenant, tu vas te croire obligé de courir toute la ville et de faire le pied de grue sous toutes les fenêtres des jeunes filles à marier pour retrouver ton idéal. Par ce temps, tu cours grand risque d'attraper une bonne bronchite. Allons viens ! nous arriverons tout juste pour le toast final. »

On s'arrêta devant la grille de la fabrique. Le bruit qu'elle fit en s'ouvrant tira enfin Hans de son rêve. La vue des fenêtres illuminées acheva de le ragaillardir et en trois enjambées il franchit le perron.

Mais arrivé là, il se retourna d'un bond : « On nous suit, dit-il tout bas à Fritz, je viens de voir une ombre se glisser le long du pilastre...

— Tu rêves encore, mon bon Hans, ce n'est ni le lieu ni l'heure de recevoir une déclaration. A table. »

En riant comme deux jeunes fous, Fritz et Hans pénétrèrent dans la maison.

Dès que la porte se fut refermée sur eux, une grande ombre se détacha du pilier, le poing tendu vers les lumières du banquet. Si Hans fût revenu lors, il eût reconnu le fuyard de la ruelle.

Le grand sous-officier était brave maintenant que ses adversaires avaient disparu. Jurant en allemand, il leur adressa les injures les plus grossières et termina son cartel, lancé aux portes closes, par cette menace :

« Attendez, blancs-becs, vous apprendrez demain ce qu'il en coûte de s'attaquer aux serviteurs de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne... votre maître. »

Comme les murs de la fabrique n'avaient pas d'oreilles, ils ne s'émurent nullement de cette fanfaronnade germanique. Devant le silence qui seul lui répondit, le soldat n'insista pas et remontant à pas chancelants la rue, qu'il avait dégringolée si rapidement quelques instants auparavant, il résolut d'aller chercher la police, certain de la trouver d'accueil favorable aux racontars qu'il allait faire.

Il n'eut pas à aller bien loin. Au coin de la ruelle, théâtre du combat où les soldats prussiens avaient connu la honte de la défaite, deux ombres casquées dirigeaient curieusement la lueur d'une lanterne sur les corps étendus dans la neige.

En s'approchant, le sous-officier reconnut deux gendarmes en tournée dans les rues de Schlestadt. C'était une chance de trouver, au bon endroit, des camarades dont le rôle principal était de forcer, en ce pays hostile, à l'obéissance aux lois teutoniques. Il serait d'autant plus facile de les exciter contre les agresseurs, des Alsaciens certainement, puisqu'ils parlaient français.

« Bonsoir, messieurs, dit le sous-officier en s'approchant et en saluant, justement je cherchais du secours pour mes pauvres camarades qui sont là étendus.

— Du secours, répondit un gendarme narquois, il me semble que vous venez du côté de la rivière et par là, en dehors des poissons, il n'y a pas être humain en ce moment. Vous aviez peut-être soif alors. »

Et les deux gendarmes éclatèrent de rire car ils avaient déjà remarqué l'état d'ivresse du soldat. Vexé, celui-ci se redressa et sèchement répliqua :

« Pas du tout, je revenais de poursuivre nos agresseurs.

— Vos agresseurs ? vous avez